

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 195 Subvention (15.000 euros) à l'association Roaratorio (2e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Roaratorio ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros, dont 13.000 euros au titre de la culture et 2.000 euros au titre du cinéma, est attribuée à l'association Roaratorio, 51, rue Montorgueil, 75002 Paris, pour l'organisation de l'édition 2015 des Rencontres Internationales. 21119 ; 2015- 05808.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 :

-13.000 euros à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

-2.000 euros à la rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO